Consignes MEM2 :

L'oral en lui-même dure 10 minutes : ***5 minutes de synthèses*** *et* ***5 minutes*** *où il faudra répondre à une ou plusieurs* ***questions ouvertes*** *(le but sera de développer au maximum ses réponses et d'approfondir son argumentation).*

Vous avez ***15 minutes pour vous préparer****, durant cette préparation vous devez :*

- *Faire une synthèse globale du texte (Titre, Source, De quoi ça parle, …)*
- *Extraire 5 mots clefs du texte (Mots qui pour vous sont les plus importants du texte)*
- *Justifier ces mots clefs (Pourquoi avoir choisi ces mots, quels sont leur importance dans le texte ?)*

S'il vous reste du temps, identifiez les problématiques du texte, trouvez des solutions à ces problématiques, écrivez ce que vous pensez du texte, …

Ø *Cela pourra toujours être utile pour répondre par la suite aux questions du jury et vous permettra d'approfondir votre analyse de texte !*

SUJET : Les violences en ligne contre les mineurs ont bondi de 57% en 2020

Chantage à la webcam, photomontages dégradants, «*revenge porn*», insultes... Favorisées par les confinements successifs, les cyberviolences visant les mineurs ont bondi de 57% en 2020, alerte mardi 2 février l'association e-Enfance, qui gère une plateforme d'écoute dédiée à ces phénomènes. L'année dernière, le nombre d'appels sur la ligne «*Net Ecoute*» (0800 200 000, le numéro vert national de protection des mineurs sur internet et d'aide à la parentalité numérique) ayant trait à ces violences s'est élevé à 4315, contre 2747 en 2019, a précisé la directrice générale de l'association, Justine Atlan, à l'AFP.

Une augmentation principalement liée à l'explosion de deux phénomènes de «*sextorsion, menace ou diffusion de contenu à caractère sexuel sans consentement et injures*», le chantage à la webcam et le *revenge porn*, avec une part des 15-17 ans en forte augmentation chez les victimes.

Le premier a essentiellement concerné des jeunes garçons de 14 ans, victimes par exemple d'individus se faisant passer pour des femmes pour les piéger et leur soutirer de l'argent en menaçant de divulguer des vidéos compromettantes, quand le deuxième a touché principalement des lycéennes de 15-16 ans, victimes de la diffusion de photos ou vidéos à caractères sexuels, associées à tort ou à raison à leurs noms, explique Justine Atlan.

«*Il y a eu beaucoup de délinquants d'opportunités»,* analyse-t-elle. «*Les adolescents, assez vulnérables*», ont continué «*à vivre en ligne*», et «*à l'inverse, c'était forcément plus facile*» pour les escrocs ou harceleurs de trouver des victimes, ajoute Justine Atlan, une semaine avant la journée internationale de sensibilisation aux usages numériques des jeunes, le Safer internet day, qui sera cette année «*placé sous le signe de la pandémie*».

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel, par quelque procédé que ce soit, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'association a également recensé «*pas mal d'insultes en ligne*», alertée notamment par des enseignants à l'issue de leurs classes virtuelles, où ils constataient parfois des «*intrusions*» avec des messages injurieux et des «*liens vers contenus pornographiques, sans pouvoir les réguler*».

Au total, l'association a recensé 12.000 appels sur sa plateforme en 2020, pour des sujets allant de la violation des données personnelles à l'exposition à des contenus choquants, en passant par des demandes de conseil de parents sur le temps d'écran des mineurs, précise Justine Atlan.

Gratuite et confidentielle, la plateforme s'inscrit dans le cadre du programme Safer Internet de la Commission européenne et signale les dangers et cyberviolences directement aux réseaux sociaux, tout en coopérant avec les pouvoirs publics.

Par Le Figaro

Publié le 03/02/2021

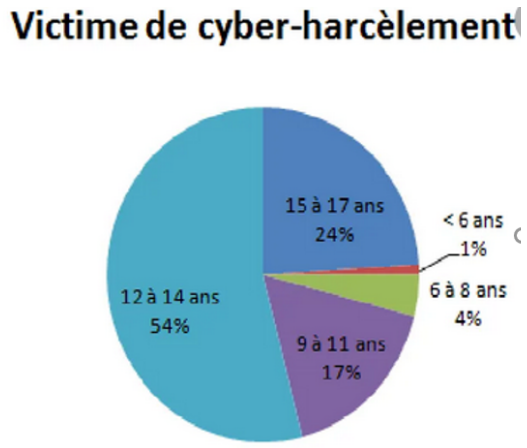

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel, par quelque procédé que ce soit, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

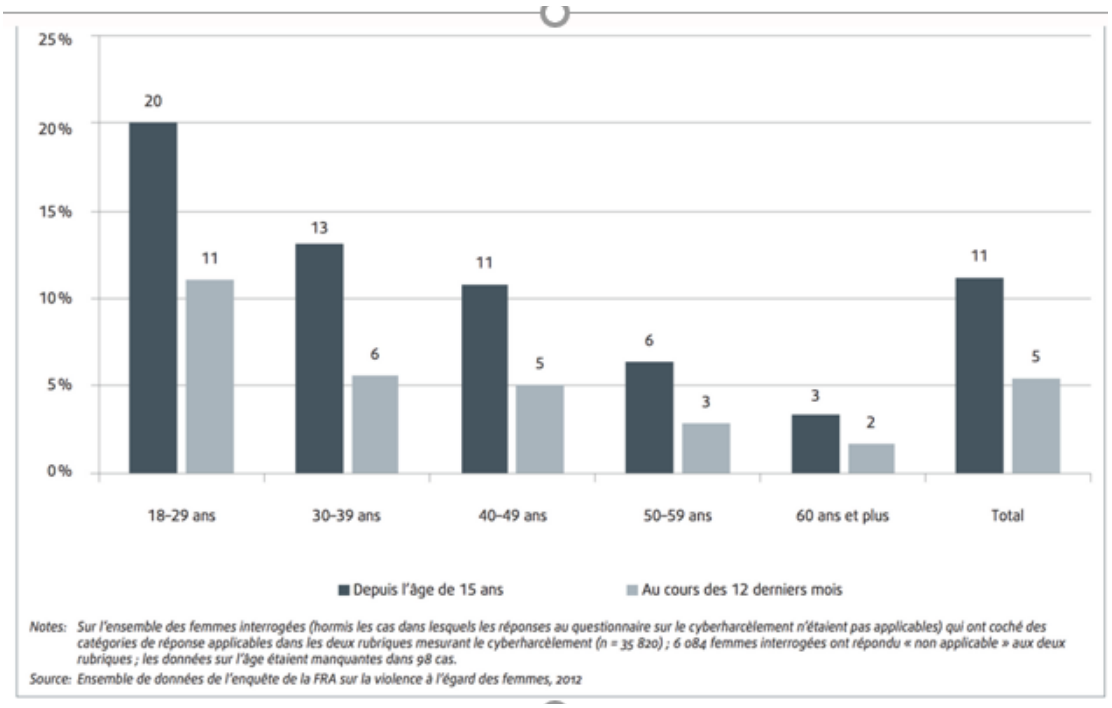

Notes: Sur l'ensemble des femmes interrogées (hormis les cas dans lesquels les réponses au questionnaire sur le cyberharcèlement n'étaient pas applicables) qui ont coché des catégories de réponse applicables dans les deux rubriques mesurant le cyberharcèlement (n = 35 820) ; 6 084 femmes interrogées ont répondu « non applicable » aux deux rubriques ; les données sur l'âge étaient manquantes dans 98 cas.

Source: Ensemble de données de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes, 2012

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel, par quelque procédé que ce soit, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.